



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des métiers industriels et manuels dans l'enseignement public

Question écrite n° 22025

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la revalorisation des métiers industriels et manuels au sein de l'enseignement public. En France, près de 100 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme et peinent à trouver un emploi. Dans le même temps, les entreprises ont de plus en plus de difficultés à embaucher. Le nombre d'emplois non pourvus est estimé entre 200 000 et 300 000, essentiellement des emplois non-cadres qui demandent une formation de type apprentissage. Les secteurs du bâtiment et de l'industrie sont particulièrement touchés. Souvent considérée comme la voie de l'échec, la filière industrielle et technologique est dévalorisée par les professeurs qui y orientent par défaut les élèves en difficulté scolaire. Pourtant, les entreprises manquent de main-d'œuvre et ce choix de carrière est gage d'emploi et d'évolution de carrière. Des filières d'excellence existent aussi dans ces secteurs, elles ne sont cependant pas connues des élèves, faute d'ouverture des établissements scolaires vers le monde de l'entreprise. Ainsi, les centres de formation (CFA) et les organismes tels que les Compagnons du devoir ont de grandes difficultés à rentrer dans les lycées et les collèges pour faire connaître leurs formations et doivent renoncer fréquemment à ouvrir des classes. Ainsi, elle souhaiterait savoir ce que le Gouvernement envisage de faire pour renforcer l'attractivité des métiers industriels et manuels et de permettre aux filières professionnelles de mieux informer les jeunes Français sur ces opportunités.

Texte de la réponse

L'enseignement professionnel, malgré ses réussites nombreuses et l'engagement des enseignants, connaît des déséquilibres et manque parfois de lisibilité pour les élèves et leurs familles. Le renforcement de son attractivité, qu'il s'agisse de la voie scolaire ou par apprentissage, est l'un des éléments de la transformation de la voie professionnelle entreprise en 2018. Après notamment une action volontariste menée auprès des recteurs et des principaux de collège, l'érosion des taux d'orientation des élèves de collège vers la voie professionnelle a été enrayerée pour la première fois en 2018. Cette tendance s'est confirmée en 2019 : les taux des demandes et des décisions d'orientation vers la voie professionnelle ont évolué positivement par rapport à 2018, avec 34,8 % de demandes (+3 points) et 37,7 % de propositions du conseil de classe (+5,4 points), notamment vers le CAP. Cette augmentation est liée en partie à une attractivité renforcée de l'apprentissage : 70 949 jeunes se sont ainsi portés candidats à une formation par la voie de l'apprentissage en 2019, contre 69 992 en 2018. La valorisation des parcours de la voie professionnelle commence dès le collège, avec : - une information renforcée sur les métiers et les formations, grâce notamment à l'implication des régions et des professionnels ; - le stage de découverte qui pourra désormais être réalisé dès la classe de quatrième pour les élèves à partir de 14 ans si la famille le souhaite ; - comme l'a indiqué le Président de la République le 22 mai 2018, une banque de stages est mise en place pour proposer une première découverte du milieu professionnel à 30 000 collégiens des quartiers prioritaires de la ville ; - une classe de troisième prépa métiers qui se substitue à la troisième prépa pro et au dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), et propose un renforcement des stages en entreprise. Elle a vocation à être implantée en collège comme en lycée professionnel ; - la lisibilité des formations est améliorée grâce à l'organisation de la classe de seconde professionnelle par grandes familles de métiers ; -

enfin, en octobre 2019, l'ONISEP lancera un nouveau site ambitieux dédié à la voie professionnelle. Pour permettre une large information quant à cette transformation de la voie professionnelle, d'autres actions sont également menées. Aujourd'hui, l'ensemble du monde éducatif ainsi que les familles peuvent avoir accès à des foires aux questions mises en ligne et actualisées régulièrement. 7 newsletters, en plus de fascicules dédiés, ont été réalisées et diffusées à ce jour. Des dizaines de visites sur les territoires ont été organisées conjointement par l'Inspection générale de l'éducation nationale et la Direction générale de l'enseignement scolaire, aussi bien dans les établissements qu'au sein d'acteurs du monde économique. Par ailleurs, une vaste campagne de communication, basée principalement sur des spots publicitaires (télévision) et des capsules vidéos (internet et réseaux sociaux), a été lancée le 25 janvier 2019 afin de valoriser cette voie. Proposer une offre diversifiée de voies de formation initiale (enseignement professionnel sous statut scolaire public ou privé, ou sous contrat d'apprentissage en centres de formation d'apprentis), est également un impératif afin que chaque jeune ait la possibilité de choisir la voie de formation qui lui corresponde le mieux et avoir accès à une offre de formation variée. Dans cette perspective, la préparation d'un même diplôme professionnel peut être proposée dans des structures de formations différentes, lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis (CFA). L'apprentissage est maintenant présenté aux collégiens de 3ème. Si l'augmentation du nombre d'apprentis peut être encouragée par des politiques volontaristes d'informations auprès des jeunes et des familles, elle repose avant tout sur l'offre de contrats d'apprentissage proposés par les entreprises. C'est pourquoi le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère du travail mènent une action conjointe pour aider à la concrétisation des vœux formulés pour l'apprentissage, en accompagnant les jeunes dans la recherche d'un employeur, au plus près du terrain. C'est ainsi que les listes nominatives des candidats à l'apprentissage (post 3ème), fournis au CFA cette année, doivent faciliter la transformation des vœux des jeunes en contrats d'apprentissage.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22025

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7029

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2019](#), page 9414